

# LE RGPD VOUS CONNAISSEZ ?



Photo : <http://www.eemi.com/wp-content/uploads/2017/11/RGPD-1024x617>

**L**e RGPD pour **R**èglement **G**énéral relatif à la **P**rotection des **D**onnées personnelles est un ensemble d'obligations imposées aux responsables de sites concernant la gestion des données individuelles. Ces dispositions sont prescrites par Bruxelles et vont « *obliger les entreprises [et particulier] à se doter d'une politique de protection des données globale en s'assurant, dès le moment de la conception [et après], que le [...] service [...] qui va lui permettre de collecter des données est bien conforme à la réglementation.* »

En d'autres termes selon le site HAAS Avocats la personne va désormais se trouver « *placée au cœur du dispositif légal [et verra] ainsi ses droits renforcés (consolidation des obligations d'information, restrictions en termes de recueil de consentement, nouveau droit à la portabilité des données, à l'effacement, etc.* »

Cette nouvelle réglementation affiche officiellement une réelle volonté de sécuriser les informations privées des internautes. Elle vous engage également. Quand sera-t-il en réalité de l'usage de ces données collectées ? L'avenir nous le dira mais elles resteront vulnérables tant qu'il y aura des pirates et que la sécurité des sites ne sera pas assez prise au sérieux. En attendant, le web master de mon blog s'est déjà conformé aux nouvelles dispositions qui entreront en vigueur dès le 25 mai prochain.

Pour faire court, et en savoir davantage sur le sujet, je vous invite à

consulter tout en bas de la page du site (dans le pied de page) le lien permanent intitulé Politique de confidentialité.

Les habitués du site auront aussi remarqué la présence de 2 nouvelles cases à cocher qui sont liées à la nouvelle réglementation : « **Autorise la politique de confidentialité de ce site** » et « **J'ai lu et j'accepte la politique de confidentialité** » .

Depuis l'ouverture du blog (nouvelle formule) vous avez noté également l'apparition d'une barre noire (obligatoire depuis 2015). Cette barre, relative à l'enregistrement d'un cookie, apparaît régulièrement tous les 30 jours (cliquez sur OK – si vous faites confiance à mon blog – pour poursuivre la consultation et faire disparaître la barre) .

Si vous souhaitez creuser le sujet...

Et s'il vous reste encore un peu de courage et de curiosité après cette avalanche d'informations, voici un blog qui dresse sur les quatre dernières années un état des lieux de quelques administrations nationales en matière de protection des données. Comme vous allez le voir, il y a encore du travail particulièrement sur les sites elysee.fr et education.gouv.fr qui devraient donner l'exemple.

Bien cordialement.